

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 96 (1945)  
**Heft:** 12

**Artikel:** L'état de l'approvisionnement en bois de feu au commencement de la période de chauffage 1945/46  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785396>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

et seigneurs, les hommes. Toujours fin, poli, doux en toutes circonstances, il est constamment semblable à lui-même; pas de taches de rousseur, aucun fard, il persiste à rester serviable et fidèle, son caractère est idéal.

Combien de consommateurs ont été et sont encore infiniment mieux servis par un stère d'érable que par un stère de hêtre, l'un et l'autre ayant mis une saison entière pour se rendre de la forêt au bûcher. Vert, l'érable est plus léger que le hêtre, dans la proportion de 7 à 10. Sec, il s'en rapproche beaucoup, à condition que notre chétif foyard ait conservé, dans le rang, sa fraîcheur première, ce qui, de nos jours, est rarement le cas. Or, *sachons donc qu'un kilogramme de bois sain et sec, à même état de dessiccation, contient toujours le même nombre de calories*, quelle que soit l'essence qui l'a produit. Et consultons la technologie. On y lit que le pouvoir calorifique du hêtre étant estimé à 100, celui du frêne vaut 98 et celui de l'érable 96. — L'érable et le frêne sont de grands amis, leurs qualités sociales, dans le rang de la mise en œuvre, cheminent ensemble, le second ayant encore cette qualité suprême de conserver un caractère d'une souplesse inégalable.

Pourquoi donc l'officialité, le sacerdoce du contrôle des prix, établissent-ils une différence de 15 à 20 % entre les prix des stères de ces essences ? ! Pourquoi l'érable et le frêne sont-ils, dans ce domaine, considérés comme des parents pauvres ? Question de popularité peut-être, d'erreurs sans doute, comme dans d'autres domaines. Mais la « sagesse » acquise ne descend jamais de son trône . . . a dit un sage.

*F. Aubert.*

### **L'état de l'approvisionnement en bois de feu au commencement de la période de chauffage 1945/46**

*Conférence donnée par M. Petitmermet, inspecteur général des forêts, lors de la séance de l'Union des Villes Suisses, le 22 septembre 1945, à Fribourg.*

L'hiver qui vient préoccupe depuis longtemps non seulement les autorités qui, dans le domaine de la sylviculture et de l'économie de guerre, sont chargées de mettre à disposition le bois de feu nécessaire, mais aussi et autant, chaque particulier. Il ne s'agit plus seulement, comme dans les années précédentes, de se restreindre quelque peu,

avec l'espoir que les provisions et la quantité de combustibles attribuées donneraient l'assurance que l'on pourrait s'en tirer à peu près et venir à bout de la froide saison. Non. Les problèmes que le prochain hiver demande de résoudre sont plus graves et non comparables avec ceux d'années antérieures.

Pour caractériser la situation précaire dans laquelle nous nous trouvons, en ce qui concerne l'approvisionnement en combustibles, il suffit de faire remarquer la quote-part extraordinairement modeste qu'a fixée la Section de la production d'énergie et de chaleur pour l'année de rationnement 1945/46. La part prévue pour le chauffage des appartements, qui fait avant tout impression et ne manque pas d'inquiéter chacun, se monte en tout et pour tout à *20 % du contingent de base*, c'est-à-dire de la consommation approximative d'avant guerre.

Cette fâcheuse situation est due, comme on le sait, au fait que l'importation des charbons a, depuis un an, complètement cessé.

Bien que, au commencement de la guerre déjà, les importations aient fortement diminué, il fut cependant possible, dans les années suivantes, de maintenir la quote-part de combustibles pour le chauffage domestique à un certain niveau, ne rendant pas trop sensible le rationnement; elle atteignit les pour-cents que voici :

1940/41	50 %
1941/42	35 %
1942/43	25 %
1943/44	25 %

auxquels vinrent s'ajouter, jusqu'en 1943, des suppléments de bois de feu.

Si ces pour-cents purent être maintenus, on le doit non seulement à la prudente constitution de réserves, mais avant tout à la préparation de bois de feu dans une mesure croissante, allant de pair avec la diminution de l'importation du charbon. De fait, la forêt suisse a, depuis 1939, fourni des quantités de bois extraordinaires. Tandis qu'en moyenne, dans les dix années qui ont précédé la guerre, on en retirait environ 2,3 millions de stères par an, ce nombre, depuis 1939, s'est élevé à 3,5 millions.

Dans les années 1939 à 1944, les surexploitations suivantes ont eu lieu annuellement :

forêts cantonales	56,0 %
forêts communales	47,8 %

Autrement dit, on a abattu, en moyenne, chaque année une fois et demie la quantité normale prévue. Le volume des surexploitations a été, au total, depuis 1939,

pour les forêts cantonales :

585.000 m<sup>3</sup>, soit 3,4 fois celui des coupes normales annuelles,

pour les forêts communales :

4.886.050 m<sup>3</sup>, soit 2,9 fois celui des coupes normales annuelles.

Ces indications ne se rapportent qu'aux forêts publiques. Ne sont pas comprises dans ces chiffres les forêts privées, dont la superficie totale est de 350.000 ha., soit environ un tiers de l'aire forestière du pays, qui est de 1.024.000 ha.

En tenant compte des forêts privées, les surexploitations annuelles moyennes sont de 54,5%. Au total, elles se sont élevées, de 1939 à 1944, à 9.688.000 m<sup>3</sup>, soit 3,2 fois une exploitation annuelle d'avant-guerre, qui était de 3.060.000 m<sup>3</sup>. En d'autres termes, pour le pays entier, le matériel sur pied, c'est-à-dire le capital, a diminué sensiblement, ce qui est d'autant plus regrettable que le volume à l'hectare n'était en 1939 que de 190 m<sup>3</sup>, en chiffre rond.

Malgré les énormes coupes auxquelles on a procédé, des restrictions radicales n'ont pas pu être évitées pour la période de rationnement 1944/45, et surtout pour celle de 1945/46. C'est la conséquence de l'interruption totale des importations de charbon depuis l'automne 1944. A cette époque, soit en septembre et octobre 1944, les coupes nécessaires pour l'approvisionnement pendant l'hiver 1945/46 étaient déjà ordonnées. Cela montre avec quelle longueur de vue doit agir la sylviculture, à qui a été confiée la tâche de préparer la quantité de bois exigée par l'économie de guerre. Comme le veut la nature de la forêt, elle prend ses dispositions pour des dizaines d'années. En revanche, l'économie de guerre, qui se voit placée en face de brefs délais, doit compter avec de rapides changements de la situation. L'économie forestière peut s'y adapter dans une certaine mesure seulement. La limite est fixée par des facteurs techniques. Il faut compter avec des délais plus longs que pour l'économie de guerre, où tout se passe plus rapidement. Ainsi, les travaux pour la préparation du bois nécessaire pendant une année de chauffage doivent commencer une année et demie ou deux ans d'avance en moyenne, c'est-à-dire à un moment où l'économie de guerre, vu la rapide évolution des choses, est dans l'impossibilité de dire déjà le chiffre des quantités de bois de feu qui seront nécessaires. Dans ces conditions, auxquelles on ne peut rien changer, l'économie forestière est obligée de fixer le volume des coupes d'après la meilleure estimation possible de la situation et de courir les risques qui existeront d'un côté ou de l'autre. Il est ainsi clair que des dispositions prises une fois pour toutes ne peuvent que difficilement être rapportées ou modifiées et leurs effets ne se font sentir que relativement tard. Ces quelques explications font comprendre que l'approvisionnement en bois de l'année de rationnement 1945/46 a été radicalement influencé par les événements de l'hiver 1944/45 et du printemps 1945.

La Section du bois et, selon ses indications, l'économie forestière du pays entier, ont commencé, au début de 1944 déjà, les travaux préparatoires en vue de l'approvisionnement pour la nouvelle année de rationnement. Au cours de l'été 1944, le service forestier a indiqué les

coupes à effectuer, sans toutefois être en mesure d'établir un programme définitif.

Dans les milieux étendus de la population, on croyait alors, sous l'impression laissée par la rapidité des événements militaires, que la guerre se terminerait prochainement. On jugeait avec plus de confiance la question de l'approvisionnement en combustibles. On voyait approcher la possibilité de fortes importations de charbon à bref délai. L'intérêt qu'inspirait le bois de feu diminua. Les industries, qui en faisaient une grande consommation, et les entreprises de transport renoncèrent à la plus grande partie de celui qui leur avait été attribué. Le commerce du bois de feu fit, dans une moindre mesure, acquisition du produit des coupes. Les consommateurs des groupes « chauffage domestique » et « entreprises artisanales » envisageaient des attributions de charbon et ne faisaient pas usage des bons d'achat qui leur avaient été délivrés. Il est compréhensible que, sous l'impression de ces faits, les propriétaires de forêts ne se soient laissé que difficilement déterminer à poursuivre l'exécution des coupes. Il en résulta des retards dans la préparation du bois.

L'économie de guerre ne put pas faire sienne cette appréciation optimiste de la situation. Elle compta que l'approvisionnement ne serait certainement pas meilleur que celui de 1943/44, et qu'il lui serait tout au plus égal. Le programme restait essentiellement : même volume des coupes, continuation des surexploitations dans la proportion de 150 à 170 %, remplacement d'une partie du charbon manquant par le bois. C'est sur cette base et en admettant une interruption de six mois dans l'importation du charbon — estimation considérée alors comme pessimiste — que fut établi, en été 1944, le programme des coupes de 1944/45. Le 1<sup>er</sup> octobre, chaque canton reçut des instructions exactes concernant la quantité de bois à abattre et les acheteurs à fournir par lui. Comme pour les années précédentes, des contingents furent fixés pour les catégories suivantes : bois de feu destiné aux régions déficitaires, réserve nationale, bois pour l'armée, bois carburant brut, bois à papier pour les fabriques de papier et de laine de bois, bois employé à la saccharification. Il fallut malheureusement s'abstenir de fixer des contingents pour l'industrie et les entreprises de transport, car ces consommateurs, jugeant avec optimisme la situation, renoncèrent à acquérir du bois de feu pour l'année de rationnement 1945/46.

Les mobilisations partielles de l'automne 1944 ont fortement retardé l'exécution du programme des coupes. Elles affectèrent avec une particulière gravité les régions frontalières qui, dans une large mesure, se confondent avec les contrées bien boisées. Pendant des semaines et des mois, les forestiers et les bûcherons furent sous les armes. L'activité en forêt cessa. Les travaux à forfait ne purent être adjugés. Enfin, le temps très mauvais contribua aussi à retarder les travaux.

Tandis que, dans les années normales d'avant-guerre, la plus grande partie du bois de feu était, à la fin de décembre, non seulement complètement façonné et déposé au bord des chemins de desserte, mais aussi vendu, il arriva en 1944, qu'à cette époque de l'année, les coupes n'avaient pas même commencé dans de nombreuses communes. Et des chutes de neige extraordinairement abondantes rendirent, pendant des semaines encore, les travaux forestiers impossibles dans le Jura et les Alpes.

Au cours de l'hiver 1944/45, on reconnut qu'il fallait compter voir se produire, dans les importations de charbon, une interruption plus longue qu'on ne l'avait admis en automne 1944. La répartition de ce combustible et du bois entre les différents groupes de consommateurs, telle qu'elle avait été prévue dans le plan établi pour 1945/46, dut être modifiée et une partie du charbon fut mise de côté comme réserve pour une période ultérieure. Pour parer au manque de combustibles, il fallut recourir essentiellement au bois. Les contingents de bois de feu destinés à remplacer le charbon subirent une sensible augmentation. A cela s'ajouta que des attributions supplémentaires de bois de feu furent demandées pour l'industrie et les transports. Il en fallut aussi beaucoup plus qu'auparavant pour les usines à gaz, malgré le rationnement du gaz.

Quelques chiffres suffiront à donner une impression des prestations extraordinaires qui sont demandées à la forêt suisse d'après le plan du 1<sup>er</sup> février 1945.

Groupes de consommateurs:	stères	stères
a) Consommateurs avec contingent de base pour le bois		2.000.000
b) Remplacement du charbon		
Chauffage domestique et entreprises artisanales	1.500.000	
Usines à gaz	300.000	
Industrie	250.000	
Entreprises de transport	150.000	2.200.000
c) Contingents (bois à papier, bois pour l'armée, réserve nationale, etc.)		702.000
		<u>4.902.000</u>
	<i>Total</i>	4.902.000

Dans le courant du printemps de 1945, on a encore demandé de nouvelles quantités supplémentaires de bois de feu, en particulier comme remplacement du charbon pour l'industrie. La quantité de bois à brûler, qui doit être préparée pendant l'exercice forestier 1944/45, s'élève en fait à plus de 5 millions de stères et a ainsi atteint le double d'une exploitation moyenne de bois de feu, telle qu'elle était avant la guerre. La charge supplémentaire qui fut ainsi imposée à la forêt apparaît moins dans la quantité absolue de bois exigée que dans le fait que, normalement, à l'époque dont il s'agit, les coupes sont achevées

dans une grande partie des forêts. Les bûcherons, qui se recrutent essentiellement chez les agriculteurs, se préparent en février à reprendre les travaux des champs.

Mais toute la difficulté de la tâche assignée n'est pas encore exprimée par ce que nous venons de dire. Elle sera pleinement sensible si l'on considère qu'en février 1945, les coupes étaient en moyenne de deux ou trois mois en retard. Disons, pour l'illustrer par un chiffre que, du programme établi le 1<sup>er</sup> octobre 1944, il manquait à ce moment 2,3 millions de stères, c'est-à-dire le montant d'une exploitation annuelle moyenne d'avant-guerre.

L'économie forestière suisse se voyait devant la plus grande et, en même temps, devant la plus difficile des tâches qui lui ait jamais été imposée.

Quelles mesures furent-elles prises pour exécuter ce vaste programme et assurer ainsi l'approvisionnement en bois de feu pendant l'année de rationnement 1945/46 ?

Les problèmes qui se posèrent et se poseront encore relèvent exclusivement de la technique du travail et des transports (nous faisons complètement abstraction des exigences qui sont purement du domaine de l'économie forestière et de la sylviculture, lesquelles passent aujourd'hui à l'arrière-plan). C'est le recrutement d'une *main-d'œuvre* suffisante qui causa les plus grandes difficultés et les plus graves soucis. L'extension des cultures a mis tellement à contribution la population agricole qu'on ne peut guère lui demander de fournir plus de travailleurs pour la forêt.

Une amélioration des conditions existantes aurait pu être obtenue surtout par une exemption de service militaire accordée aux bûcherons. Mais l'armée n'a pu se résoudre à accorder une dispense générale pour toute la corporation. Cependant, la Section du bois a réussi à obtenir des dispenses individuelles pour un nombre satisfaisant de ces travailleurs.

L'institution du service obligatoire du travail permet sans doute d'engager un certain nombre d'ouvriers, en particulier ceux qui travaillent dans l'industrie et le bâtiment. Mais le bûcheronnage est un travail dur, imposant beaucoup de privations et demandant des hommes de choix, vigoureux et animés de bonne volonté. Il va sans dire que tous les efforts ont été faits pour se procurer un tel personnel. Mais le succès a été modeste.

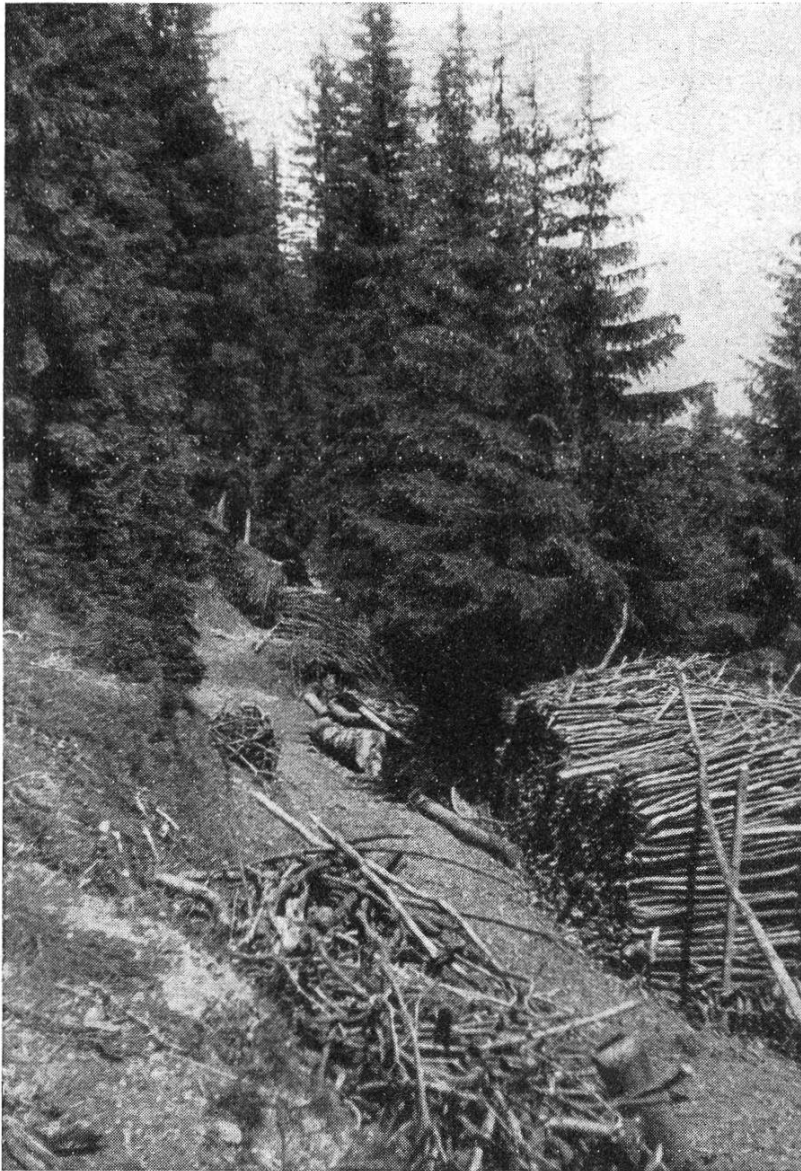
On n'a pas obtenu de mauvais résultats dans l'emploi d'internés, en particulier de Polonais. Avec la reprise de l'exploitation des tourbières, une grande partie de ces hôtes a été occupée à cette dernière besogne, puis aux travaux agricoles. Dans le courant de l'été, la plupart des internés ont quitté notre pays.

Une mesure prise pour encourager les coupes de bois, dans les forêts écartées, situées en montagne et où se trouvent les grosses

réserves, a consisté dans la création d'une *caisse fédérale de compensation*. Jusqu'au printemps de 1945, les primes pour coupes déficitaires ont été payées exclusivement par la Confédération; dès lors, l'industrie et les entreprises de transport contribuent aussi, par le versement de sommes déterminées, à ce que les forêts de montagne retirées soient utilisées pour l'approvisionnement en bois. Il est projeté de donner à cette institution plus d'extension encore.

Les entreprises de ramassage de bois ont pris un développement très réjouissant, tenu longtemps pour impossible.

Comme *bois épave*, on désigne celui qui est fourni par des remanents de coupes et par des coupes effectuées dans des forêts dont la situation est défavorable. Pour des raisons techniques et d'ordre économique, ce bois ne pourrait pas, même à l'aide de subventions, être



Phot.: Schlatter, Berne.

Exploitation de bois épave dans les Grisons (Lungnez).



affecté à l'approvisionnement normal en bois de feu ou être récolté par la population comme bois mort. Il résulte de cette définition, qu'il faut comprendre comme « bois épave » surtout du bois provenant de coupes faites en montagne dans des forêts écartées.

A l'origine, les entrepreneurs et firmes industrielles qui avaient pris l'initiative de cette opération songeaient uniquement au ramassage du bois de branches gisant en forêt de montagne. Mais, de plus en plus, l'utilisation s'étendit à des coupes proprement dites dans les vallées écartées. Le bois ainsi obtenu est généralement connu sous le nom de « bois épave » ou aussi de « bois haché », lequel est façonné à la dimension de bûches de 10 cm. Jusqu'à la fin de 1944, on a produit, en chiffre rond, 250.000 stères de bois épave, dont la plus grande partie provient du canton des Grisons. La récolte de ce bois a dès lors augmenté, en une proportion importante, aussi dans la Suisse centrale et en Valais. Le programme de 1945 prévoyait une forte extension du programme de ramassage de bois épave. Cette extension a été atteinte. D'importants capitaux sont investis dans les installations pour le transport du bois (câbles, téléphériques), les outils, le charroi par camion, etc. Il y a bien plus de mille bûcherons, internés et auxiliaires, qui sont employés aux exploitations de bois épave.

Dans les propositions publiées à maintes reprises par la presse, on voit, en méconnaissance de l'état de choses véritable, faire continuellement allusion aux prodigieuses quantités de bois mort qui se perdent. On oublie là en général que, jusqu'en 1941/42 dans les forêts de montagne, excepté à proximité immédiate des localités, on n'a jamais ramassé du bois mort. Or, une grande partie de ce bois est décomposée depuis des années et a, par conséquent, une valeur calorifique si faible qu'il ne vaut vraiment pas la peine de le récolter à grands frais et de le transporter dans les centres de consommation. Et où, malgré cela, on en a ramassé, il ne s'est pas trouvé de preneur pour ce matériel, malgré la disette actuelle. Tout le bois mort de qualité passable sera, soit cette année, soit l'année prochaine, ramassé par des organisations créées dans ce but.

On ignore généralement encore qu'un pour-cent relativement important du gaz obtenu aujourd'hui est produit par le bois épave. En outre, il est de nombreuses entreprises industrielles qui ne peuvent continuer à travailler que grâce à la livraison de cet assortiment, qui constitue donc aujourd'hui une partie non négligeable du combustible produit dans le pays. Son importance augmentera encore au cours de cette année.

En résumé, on peut constater que dans l'économie forestière, par l'augmentation des coupes, l'extension de l'exploitation aux forêts écartées et l'organisation du ramassage du bois épave, on a accompli une besogne qui peut être comparée à l'accroissement des cultures dans le domaine agricole.

On voit, d'après ce qui précède, que tous les efforts possibles ont été faits pour employer dans la forêt un maximum de main-d'œuvre et, par là, pour pouvoir exécuter le plan du 1<sup>er</sup> février 1945. Il faut, à vrai dire, travailler encore et infatigablement jusqu'à ce que ce plan soit complètement réalisé et que tout le bois de feu demandé soit à disposition.

A côté des aspects généraux de l'approvisionnement en bois de feu, il y a un intérêt spécial à savoir comment est organisé dans ses détails l'approvisionnement des villes. Avant tout, il y a lieu de faire ici une distinction entre cantons à surproduction, c'est-à-dire cantons produisant plus de bois que la quantité qui leur est accordée par le rationnement, et les cantons dits déficitaires, soit ceux dont la production de bois de feu est trop faible pour ravitailler la population. La Section du bois indique, chaque automne, aux cantons la quantité de bois de feu qu'ils ont à façonner pour leur propre usage et, en outre, aux cantons à surproduction, celle qu'ils ont à livrer aux cantons déficitaires. Les cantons à surproduction ordonnent eux-mêmes pour leur territoire, dans le cadre des instructions fédérales, le nécessaire en vue de l'approvisionnement de leurs villes en bois de feu. Les cantons déficitaires reçoivent, sous forme de contingents, le bois de feu nécessaire pour leur cités. Ils prennent ensuite, en toute indépendance, les dispositions voulues pour la répartition du bois de feu entre les différents groupes d'acquéreurs.

Il est facilement compréhensible que les retards apportés aux coupes se font sentir largement et, parallèlement, dans la livraison du bois, en particulier pour les villes; pour celles de Zurich, Bâle et Genève, qui reçoivent leur bois de feu en partie de régions retirées, ce retard est particulièrement appréciable.

Tandis qu'il y a une année, il y avait encore à peu près partout de grands dépôts de bois de feu (obligation de stockage imposée aux communes et au commerce), ces provisions sont aujourd'hui réduites à de pauvres restes. Cependant, grâce à l'économie prévoyante observée, il a été jusqu'ici possible de faire honneur aux bons d'achat et de couvrir les besoins admis par le rationnement. Mais la question « brûlante », qui tourmente maintenant les autorités des villes, est de savoir si le bois de feu, coupé au printemps et dans l'été de 1945, pourra être façonné en vue du séchage et transporté dans les villes assez tôt pour que la population puisse être approvisionnée complètement. L'état actuel des livraisons ne justifie malheureusement aucun optimisme; la situation est grave. Malgré cela, la Section du bois, appréciant pleinement tous les facteurs et toutes les circonstances, estime que les mesures prises par elle garantiront l'approvisionnement de la population citadine en bois de feu qui lui revient, à condition que le concours illimité de tous les milieux responsables dans les cantons lui soit assuré. Evidemment, cela n'ira pas sans modifications éventuelles des dispositions déjà

prises et sans mesures fort radicales. Mais l'économie de guerre a appris à s'adapter à toute situation et, par là, à pourvoir la population des combustibles nécessaires.

Les considérations qui viennent d'être présentées seraient incomplètes si un rapide regard n'était pas aussi jeté sur l'avenir que représente pour l'économie forestière la saison des *coupes* 1945/46 et pour la Section du bois, comme service de l'économie de guerre, l'année de rationnement 1946/47.

Tandis que le façonnage du bois pour l'approvisionnement dans le prochain hiver bat encore son plein, les coupes pour l'approvisionnement pendant l'année de rationnement 1946/47 sont déjà en cours d'exécution. Le programme les concernant est établi depuis quelque temps. Malheureusement, il n'apporte aucun allègement à la forêt. Au contraire : les exploitations seront encore augmentées d'un million de stères. Elles ont dû être accrues vu le fait que, depuis bientôt une année, la Suisse ne reçoit plus de charbon et que personne ne sait quand et combien il en viendra. Au total, il faudra préparer, en chiffre rond, six millions de m<sup>3</sup> de bois d'œuvre et de bois de feu, quantité non encore atteinte, et dépassant largement de 100 % celle d'avant-guerre. Cela signifie une charge formidable pour l'économie forestière; elle sera cependant assumée pour que la population reçoive le combustible auquel elle aura droit et pour assurer le fonctionnement des principales branches de l'économie publique.

### **Le Bois de Bataillard**

Dans un article intitulé « L'empreinte de l'histoire sur l'état des peuplements et la forme des arbres » et publié aux numéros 3 et 4/1926 du Journal forestier suisse, M. A. *Pillichody*, inspecteur des forêts de la commune du Chenit, a décrit l'influence qu'eurent à la Vallée de Joux les banalisations de forêts, décrétées par les Bernois aux XVII<sup>me</sup> et XVIII<sup>me</sup> siècles, sur la forme des arbres et la constitution des massifs. Les abus résultant des droits de bochéage, dont jouissaient les habitants de cette vallée, puis l'emprise graduelle du pâturage sur la forêt provoquèrent, vers la fin du XV<sup>me</sup> siècle, une inquiétante diminution du boisement et de la densité des peuplements. Aussi, par crainte de disette de bois, Leurs Excellences de Berne interdirent-elles, au début du siècle suivant, les exploitations sur des surfaces déterminées, abornées et soustraites au droit de bochéage. L'auteur de cet exposé décrit comme suit les résultats de ces mesures : « Alors que la majeure partie du sol des hauts pâturages conservait l'aspect de la forêt dispersée et que les arbres croissant isolément et en pleine lumière continuaient de se reproduire sous le type de l'individu court, conique, couvert d'un branchage abondant et touffu, dans les parcelles banalisées il se créait